

MAIRIE
de
BLIGNY SUR OUCHE

21360



☎ 03 80 20 11 21
Fax 03 80 20 17 90

L'an deux mil seize, le huit novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Denis MYOTTE, Maire

Etaient présents : MYOTTE Denis, MANTEL Denis, Jean LACAZE, Nathalie PITOISET, PACAUT Annick, ANDRE Philippe, BAROT Franck, SIMONNET Florian, CAROLINE Carole, FAVELIER Marie-Odile, LACROIX Jean-François, Sylvie BOULEY.

Etait absent (excusés) : FLEUROT Jean-Luc

Procuration : BOUGENEAUX Lucette, Stéphanie PEQUEGNOT

Secrétaire de séance : Sylvie BOULEY

La séance est ouverte, le procès-verbal du précédent conseil étant approuvé, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : ligne de trésorerie sur budget commune. Ce point est accepté par l'ensemble du Conseil.

1) REPAS FIN ANNEE DES AINES – PRIX ACCOMPAGNATEUR

Nathalie PITOISET présente au Conseil municipal le projet proposé par la Commission du CCAS pour le repas de fin d'année des aînés. Ce repas se déroulera cette année au château de Sainte Sabine.

Le Conseil Municipal décide que le prix du repas offert par la commune en fin d'année sera de 45 € pour les accompagnateurs d'une personne de plus de 75 ans invitée à ce repas.

2) TRANSFERT DES COMPETENCES CEP (Conseil en Energie Partagé)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a adhéré au SICECO pour les compétences suivantes :

• **Une compétence obligatoire : l'électricité**

Le syndicat exerce la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation du réseau de distribution publique d'électricité, ainsi qu'à la production et la fourniture d'électricité, et assure le contrôle du bon accomplissement des missions de service public de l'électricité (article 5)

• **Des compétences optionnelles**

La commune a choisi, parmi les compétences optionnelles offertes par le Syndicat (article 6) :

- Eclairage public
- Distribution public du gaz
- Réalisation d'infrastructures souterraines d'accueil de réseaux de communications électroniques (dénommée antérieurement « enfouissement des lignes de télécommunications autres que celles visées à l'article 5.2.2)
- Achat d'énergie
- Infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables

- Réseaux de communications électroniques (article 6.7)

Monsieur le Maire ajoute que, par arrêté en date du 29 avril 2016, Madame la Préfète a entériné la modification des Statuts du SICECO, votée par le Comité syndical le 16 décembre 2015 puis par une majorité qualifiée des communes adhérentes du SICECO.

Ces nouveaux Statuts proposent aux communes trois nouvelles compétences :

- Distribution publique de chaleur, qui inclut les chaufferies bois (art 6.3)
- Conseil en Energie Partagé pour le diagnostic et le suivi énergétique des bâtiments (art. 6.8)
- Développement des énergies renouvelables (art 6.9)

Monsieur le Maire propose de transférer au SICECO la nouvelle compétence suivante, vu l'intérêt qu'elle représente pour la commune : Conseil en Energie Partagé pour le diagnostic et le suivi énergétique des bâtiments (art. 6.8)

Le Conseil municipal décide de transférer au SICECO au titre des compétences optionnelles visées à l'article 6 des statuts, la compétence suivante : Conseil en Energie Partagé (art. 6.8)

3) DESTINATION DES PRODUITS DES COUPES DE BOIS INSCRITES A L'ETAT D'ASSIETTE 2017

Le conseil municipal :

- Approuve l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2017 (coupes réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
40b	9.64	SF

- Décide la destination de la coupe réglée de la forêt communale inscrite à l'état d'assiette de l'exercice 2017 :

1 – **VENTE SUR PIED DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGERES** par les soins de l'O.N.F **ET DELIVRANCE** du taillis, houppiers, petites futaies et futaies de qualité chauffage

Parcelle	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)
40 b	

L'exploitation forestière est une activité dangereuse, elle exige un savoir-faire et des équipements adaptés. Une information sera communiquée aux affouagistes par la commune, sur les risques et les précautions minimales de sécurité à respecter.

Pour les coupes délivrées :

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables, désignés avec leur accord par le Conseil Municipal et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L.241-16 du code forestier :

Denis MYOTTE – Denis MANTEL – Philippe ANDRE

La commune demande le concours de l'ONF pour le lotissement de la coupe délivrée ci-dessus.

En cas de concours, la rémunération de l'ONF sera facturée sur la base d'un devis.

Le Conseil Municipal

FIXE les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

— Abattage du taillis et des petites futaies : .30/10/2020

— Vidange du taillis et des petites futaies : .30/10/2020

**Faute par les affouagistes d'avoir enlevé tout ou partie de leur lot avant expiration du délai de vidange, ils seront déchus des droits qui s'y rapportent pour l'année en cours. La vente sera poursuivie au profit de la commune. sauf si un report de l'exploitation d'une année supplémentaire est accordé à l'affouagiste de manière dérogatoire et exceptionnelle par le conseil municipal.*

ACCORTE sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

INTERDIT la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

4) CABANE DE CHASSE SOCIETE DE CHASSE EN PLAINE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 28 septembre 2016, il avait été débattu en questions diverses de la demande de la société de chasse en plaine d'installer un bungalow sur la parcelle D 426 propriété de la commune. Le Conseil accepte que la société de chasse en plaine « le Saint Hubert club » représentée par monsieur Patrick BOUVIER installe un bungalow de chantier sur la parcelle D 426

5) TARIFS 2017 :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs suivants :

LOCATION SALLE DES FETES :

	Habitants	
	Bligny	Extérieur
Salle des fêtes pour bal, repas, mariage, réunion avec repas	300 €	460 €
Salle des fêtes pour manifestation culturelle ou de loisirs, vin d'honneur	175 €	175 €
Chauffage grande salle	90 €/jour	

CONCESSION CIMETIERE ET COLUMBARIUM (tarifs inchangés)

<u>CIMETIERE</u> : 30 ans	150 €
50 ans	250 €

COLUMBARIUM (une case peut contenir 2 urnes)

- 15 ans :	170 €
- 30 ans :	320 €

DROITS DE PLACE MARCHE ET FOIRE FETE PATRONALE (tarifs inchangés)

- Petit camion type camion d'alimentation : **5 € par jour**
 - Autre stand : **1 € le mètre linéaire**
 - Gratuité des emplacements du marché hebdomadaire les mois de novembre, décembre, janvier, février
 - Les exposants devront évacuer leurs déchets
 - Gros camions : **40 €**
 - Fête patronale emplacement gratuit. Une caution de 100 € sera demandée pour l'ensemble des forains et restituée après état des lieux.
- Branchement d'eau : **5 € par semaine et par caravane** (sur l'esplanade de la gare).

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : (tarifs inchangés)

- CAFE DU CENTRE

Terrasse couverte (25 m ²)	115 €
Terrasse extérieur (56 m ²)	196 €
- VAL D'OUCHÉ

Terrasse couverte (58 m ²)	266,80 €
Terrasse extérieure (25 m ²)	87,50 €

CAMPING :

Taxe de séjour (campeur + 18 ans)	0.20 €
Campeur + 16 ans	2.70 €
Enfant jusqu'à 16 ans	1.40 €
Voiture	2.60 €
Emplacement tente ou caravane	2.60 €
Camping car	5,50 €
Forfait électricité 6A	3.00 €
Animaux	gratuit
Garage mort été	5.50 €
Location longue durée mini 1 mois (limité à 10 emplacements)	200 €/ mois
Plateforme service camping car (gratuit si location ou emplacement)	15 €
Machine à laver/lessive	3 €

TARIF EAU – ASSAINISSEMENT (HT) (Tarifs en baisses pour le m3)**EAU**

abonnement tout usager	30 €
consommation (le m3)	1,85 €

ASSAINISSEMENT

Par m3	0,85 €
--------	--------

LOCATION COMPTEURS

12 mm	12 €
15 mm	14 €
20 mm	15 €
25 mm	17 €
40 mm	22 €
50 mm	31 €
60 mm	34 €

TAXE RENOUVELLEMENT RESEAU 0,05 €**FRAIS DE CHAUFFAGE 2016 – LOGEMENTS 1 ET 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de consommation de fioul pour les logements du bâtiment de la mairie pour l'année 2016. Le conseil décide que les charges de chauffage pour l'appartement 1 seront de 1 280 litres et pour l'appartement 2 de 1 408 litres au prix de 0,54 € le litre.

6) CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE + REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe suite à la demande d'avancement de grade d'un adjoint administratif 2^{ème} classe.

7) FIN BAIL LOGEMENT 1 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ du locataire du logement situé 1 place de l'Hôtel de Ville.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte la résiliation du bail de l'appartement situé 1 place de l'Hôtel de Ville au 30 novembre 2016 et autorise monsieur le maire à rembourser la caution d'un montant de 323 € si l'état des lieux le permet.

8) TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE ENFANTINE – AVENANT N° 1 – LOT 10 – ELECTRICITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sont nécessaires en électricité sur les bâtiments de la bibliothèque et l'école de musique.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 d'un montant de 1 880,43 € HT pour le lot 10 – électricité (entreprise MAILLOT) et note que le nouveau montant de ce lot sera de 31 579,31 € HT.

9) LIGNE DE TRESORERIE – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie pour assurer la liaison entre le paiement des factures en investissement en 2016 et les subventions qui ne seront versées qu'au 1^{er} trimestre 2017. Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'ouverture d'une ligne de trésorerie dans la limite de 90 000 € et à signer les documents s'y rapportant afin de payer les factures de fin de travaux de réhabilitation de l'ancienne école enfantine en bibliothèque et école de musique en 2016, étant entendu que cette ligne de trésorerie sera couverte par les subventions attendues au 1^{er} trimestre 2017.

10) QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un projet d'installation de borne de recharge pour véhicule électrique sur la commune subventionné par le SICECO est à l'étude
- Les travaux de réaménagement de l'école de musique seront terminés pour les vacances de Noël et les 2 bâtiments (musique et bibliothèque) pourront être utilisés dès le mois de janvier
- Monsieur le Maire propose aux conseillers qui souhaitent intégrer des commissions de se manifester.
- Madame FAVELIER fait un compte rendu succinct du conseil d'école et informe le conseil qu'il y a 149 élèves cette année et qu'une fermeture de classe est à prévoir à la rentrée prochaine.
- Monsieur le maire informe le conseil que le collège de Bligny sur Ouche a enregistré 100 % de réussite au Brevet des collèges cette année et 100 % de mention. De plus, les classes de 3^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} se sont distinguées au rallye mathématique, les 3^{ème} en finissant 6^{ème} sur 120 autres classes, les 5^{ème} en finissant 1^{er} sur 173 et les 4^{ème} en finissant 2^{ème} sur 210 classes. Ces 2 classes ont été qualifiées pour la super finale académique et le groupe de 5^{ème} a terminé 1^{er} remportant le titre de champion académique. Le groupe de 4^{ème} a terminé 2^{ème} sur 501 groupes de 4^{ème}
Monsieur le Maire souhaite mettre ces jeunes à l'honneur lors de la cérémonie des vœux 2017.
- Nathalie PITOSET rend compte de la réunion organisée samedi 5 novembre à destination des jeunes de 14 à 18 ans. Aucun ne s'est présenté. La commission jeunesse organise une prochaine réunion pour les jeunes de 10 à 15 ans le 26 novembre 2016.

Pour extrait conforme en mairie
Le 17 novembre 2016
Le Maire